

**LE GOUVERNEMENT ANNONCE L'ATTRIBUTION DE 44 MILLIONS DE DOLLARS EN NOUVELLES SUBVENTIONS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE GARDERIE**

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada ont annoncé l'octroi de trois nouvelles subventions ponctuelles pour soutenir les centres d'apprentissage de la petite enfance et les garderies non résidentielles réglementées ainsi que les garderies résidentielles en milieu familial réglementées dans l'ensemble de la province. Cet investissement de 44 millions de dollars en subventions ponctuelles a pour but d'aider à compenser les frais engagés en raison de l'inflation, à soutenir l'entretien préventif et les réparations des établissements et à fournir des fonds pour de l'équipement de jeu extérieur en hiver.

« Ce financement additionnel veille à ce que nos centres de petite enfance, nos garderies non résidentielles et nos garderies résidentielles en milieu familial, qui sont réglementés, continuent à exploiter des établissements sécuritaires et modernes, tout en encourageant les jeunes enfants à grandir, à apprendre et à jouer », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan. « Investir dans la relève, c'est investir dans la croissance future de la Saskatchewan, ce qui se traduit par une croissance qui profite à tout le monde. »

La subvention de fonctionnement visant à compenser l'inflation des coûts offrira 15 millions de dollars aux garderies réglementées, non résidentielles et résidentielles, partout dans la province. Grâce à cette subvention, les centres et les résidences recevront environ 770 \$ par place réglementée en garderie admissible.

La subvention pour l'entretien préventif et les réparations représente un investissement de 27 millions de dollars pour contribuer à l'entretien proactif des systèmes structurels, électriques, mécaniques et de plomberie des établissements réglementés, et ce, afin de prolonger la vie de ces bâtiments. Les montants des subventions varient de 1 600 \$ à 3 200 \$ par place, selon le type d'espace et l'emplacement de l'établissement dans la province.

La subvention relative à la saison d'hiver s'élève à 2 millions de dollars et versera aux garderies réglementées, non résidentielles et résidentielles un financement de 100 \$ par place afin d'acheter de l'équipement et du matériel visant à encourager le jeu et l'activité physique à l'extérieur en hiver.

Dans les prochains jours, de plus amples renseignements sur les nouvelles subventions y compris l'admissibilité et les formulaires de demande seront distribués aux garderies réglementées, résidentielles et non résidentielles par la Direction de la petite enfance du ministère de l'Éducation.

« Nous voulons le meilleur départ possible dans la vie de tous les enfants au Canada », a affirmé Karina Gould, ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social. « Ces subventions visent à assurer que les exploitants ou fournisseurs de services de garde puissent continuer à offrir des services abordables, flexibles, inclusifs et de grande qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle de la province ».

Le financement de ces trois subventions ponctuelles est rendu possible par *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*, signé en août 2021, qui prévoit un investissement du gouvernement fédéral de près de 1,1 milliard de dollars répartis sur cinq ans afin de soutenir l'accès à des programmes et à des services de garde abordables, flexibles, inclusifs et de grande qualité pour les enfants de moins de six ans en Saskatchewan.

-30-

Renseignements :

Chelsey Balaski  
Ministère de l'Éducation  
Regina  
Téléphone : 306-787-1414  
Tél. cell. : 306-527-7273  
Courriel : [chelsey.balaski@gov.sk.ca](mailto:chelsey.balaski@gov.sk.ca)

Mohammad Hussain  
Cabinet de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social,  
l'honorable Karina Gould, P.C., M.P.  
[mohammad.a.hussain@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:mohammad.a.hussain@hrsdc-rhdcc.gc.ca)